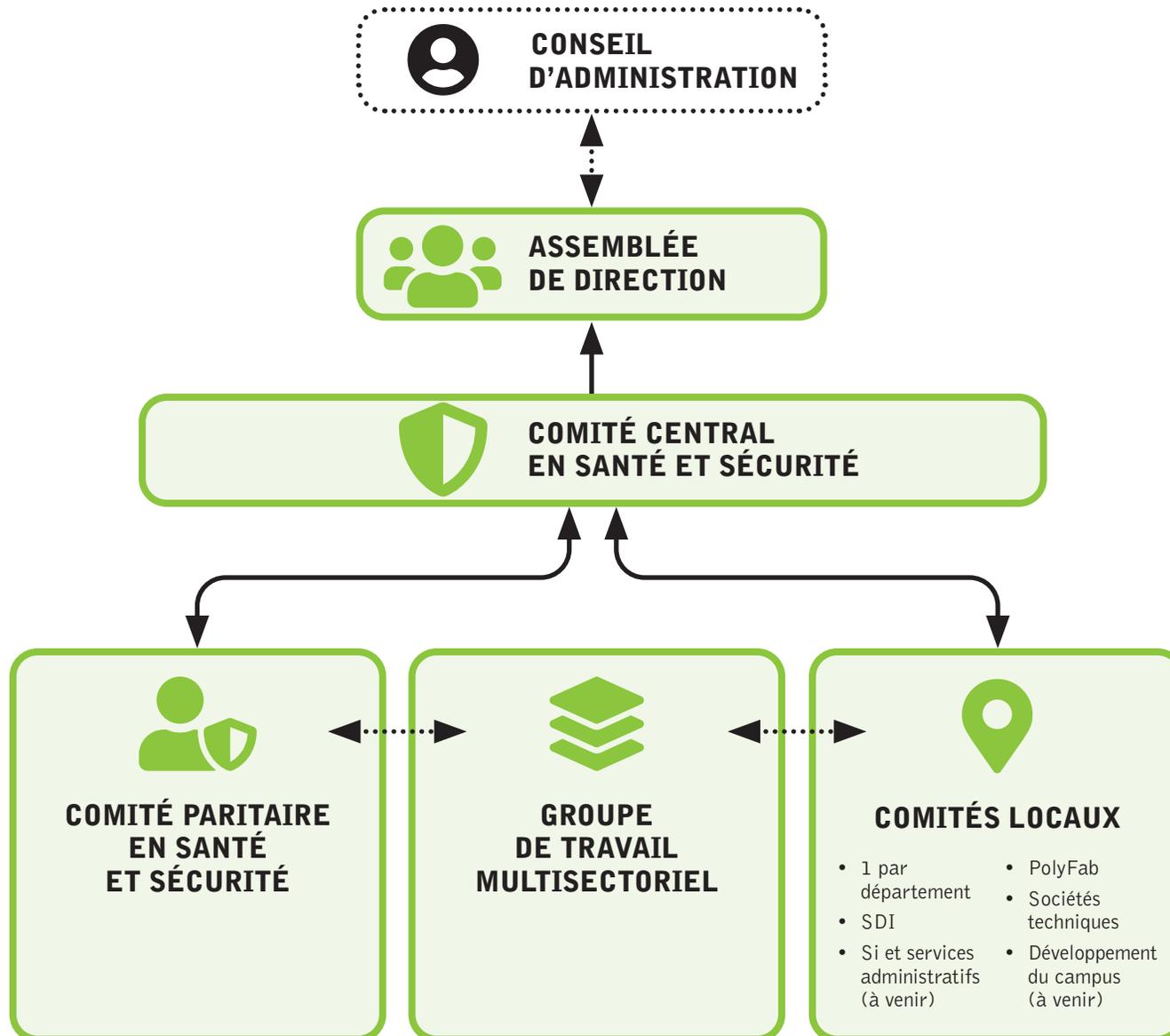


STRUCTURE DES COMITÉS SANTÉ ET SÉCURITÉ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL



STRUCTURE DES COMITÉS SANTÉ ET SÉCURITÉ • POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

MANDATS GÉNÉRAUX

**Contribuer au développement de la culture de prévention fondée sur la gestion des risques et la gestion du changement.
Examiner et gérer avec diligence les questions touchant la santé et la sécurité qui lui sont soumises.**

GRUPE	FRÉQUENCE	COMPOSITION	MENEUR(EUSE)	MANDAT SPÉCIFIQUE
COMITÉ CENTRAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ	<p>4 / AN</p> <ul style="list-style-type: none"> Janvier ou février : planification annuelle + approbation des objectifs Fin novembre ou décembre : revue de direction annuelle + 2 suivis : juin et septembre 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Dir. gén. ou pers. déléguée 1 Dir. Recherche et innovation 1 Dir. Affaires académiques et expérience étudiante 1 Dir. administration et des ressources 1 Dir. de département 1 Corps professoral 1 Représentant du comité paritaire 2 Ass. étudiantes 1 Direction du SRH 1 Membre du Secteur santé et sécurité 1 Membre du groupe de travail multisectoriel 	<p><i>Conjointement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Secteur santé et sécurité Représentant de la direction générale 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la reddition de comptes sur la performance en santé et sécurité aux différentes instances concernées. Informers l'ADD et toute autre instance institutionnelle, au besoin, des constats et des décisions prises lors du comité central en santé et sécurité. Approuver la planification stratégique, entériner les priorités annuelles et établir les objectifs en santé et sécurité pour l'année à venir (janvier ou février). Approuver les programmes de prévention et procédures institutionnelles en Santé sécurité S'assurer que les gestionnaires et membres du corps professoral ont les moyens et ressources nécessaires pour prendre en charge leurs responsabilités en santé et sécurité. Donner des mandats spécifiques aux comités locaux, ou constituer des groupes de travail, au besoin. Établir une structure budgétaire en santé et sécurité (départager ce qui est centralisé). Accompagner les départements et les services dans l'établissement et le suivi de leur budget en santé et sécurité. Lien avec les comités locaux: les comités locaux peuvent venir présenter au comité central des enjeux ou projets spécifiques. Un sommaire de gestion devra alors être déposé. Deux fois par année (mai et novembre) les comités locaux seront responsables de remettre au comité central un bilan périodique.
COMITÉ PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ	<p>4 / AN</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 automne 1 hiver 1 printemps 	<ul style="list-style-type: none"> 1 personne par syndicat et association (10) 1 Dir. gén. ou pers. déléguée 1 Dir. de département 1 Dir. des services 1 Membre du Secteur santé et sécurité 1 Membre du groupe de travail multisectoriel 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Secteur santé et sécurité Représentant de la direction générale Représentant des associations et syndicats 	<ul style="list-style-type: none"> Recevoir les enjeux institutionnels identifiés par les représentants syndicaux. Déterminer et suivre le plan d'action pour l'enjeu rapporté. Prendre connaissance des indicateurs de performance présentés par le Secteur santé et sécurité. Présenter des projets et des informations en lien avec des initiatives en santé et sécurité. <p>Rôles des représentants syndicaux et des associations</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la santé et sécurité auprès des membres des syndicats et des associations qu'ils représentent en les informant des activités du comité et en partageant l'information pertinente. Recevoir les commentaires ou les suggestions provenant du personnel et si l'enjeu est de nature institutionnelle soumettre ces points au comité paritaire.

STRUCTURE DES COMITÉS SANTÉ ET SÉCURITÉ • POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

MANDATS GÉNÉRAUX

**Contribuer au développement de la culture de prévention fondée sur la gestion des risques et la gestion du changement.
Examiner et gérer avec diligence les questions touchant la santé et la sécurité qui lui sont soumises.**

GRUPE	FRÉQUENCE	COMPOSITION	MENEUR(EUSE)	MANDAT SPÉCIFIQUE
COMITÉS LOCAUX	1 / TRIMESTRE <i>Minimum</i> <ul style="list-style-type: none"> Comptes-rendus envoyés au membre du Secteur santé et sécurité responsable du département ou service Membre du Secteur santé et sécurité responsable du département ou service participe aux différents comités 1-2 fois par an 	DÉPARTEMENTS <i>Minimum</i> <ul style="list-style-type: none"> 1 Direction 1 Corps professoral 1 Coordination technique si applicable 1 Personnel technicien 1 Communauté étudiante 1 représentant des associés de recherche Participant facultatif: représentant des post doc SERVICES À déterminer selon le secteur <i>Exemple :</i> <ul style="list-style-type: none"> 1 Gestionnaire Minimum 1 membre de chaque secteur 	DÉPARTEMENTS <ul style="list-style-type: none"> 1 Direction ou son représentant SERVICES À déterminer selon le secteur	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer pour la mise en place du plan stratégique institutionnel en santé et sécurité. Informer le département ou service, syndicats et associations des initiatives Santé sécurité en cours. Agir diligemment sur les sujets dont il a légitimité et faire des recommandations au comité central. Participer à l'identification des dangers, à l'évaluation des risques dans le département ou le service et recommander des moyens de contrôle appropriés. Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle de l'application des programmes de prévention institutionnels ou locaux. Établir les besoins de formation et s'assurer que le département ou le service a l'information nécessaire pour faire le suivi. Assurer une vigie au niveau des rapports d'enquête et d'analyse des accidents et effectuer un suivi des mesures correctives. Assurer la mise en place, la documentation et le suivi des inspections des lieux de travail, de recherche et d'étude. En appui aux départements et services, s'assurer que les équipements, fournitures, dispositifs et équipements de protection individuelle pour le personnel et la communauté étudiante du secteur sont disponibles et conformes. Faire un bilan périodique (2 fois par année minimum) incluant les indicateurs de performance institutionnels. Transmettre ce bilan à la personne assurant la direction du département ou service, au membre du Secteur santé et sécurité responsable et au comité central.

Groupe de travail complémentaire

GRUPE DE TRAVAIL MULTISECTORIEL	1 AUX 2 SEMAINES <ul style="list-style-type: none"> Tous les coordonnateurs techniques des départements Les conseillers en santé et sécurité SDI Polyfab Société techniques DDC Chaque représentant a la responsabilité de partager les informations pertinentes avec son unité et avec le comité local du secteur.	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Secteur santé et sécurité ou <ul style="list-style-type: none"> personne désignée par le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Échanger et harmoniser les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité avec les autres unités. Commenter et valider certains programmes de prévention ou de bonnes pratiques en matière de santé et sécurité. Favoriser la bonne compréhension des règles en santé et sécurité. Proposer des idées afin d'améliorer certaines pratiques.
--	--	---	--